

**Médiathèque du Creusot**  
1 rue Edith Cavell  
71200 LE CREUSOT  
Tel. : 03.85.77.58.00  
Mail : [mediatheque@ville-lecreusot.fr](mailto:mediatheque@ville-lecreusot.fr)

Date :  
Nom du joueur :  
N° de carte :

## Charte sur l'utilisation des jeux vidéo À la Médiathèque du Creusot



🎮 L'accès aux jeux vidéo est réservé aux usagers inscrits à la Médiathèque sans supplément financier et soumis à l'acceptation de son règlement intérieur. Pour les mineurs, la charte doit être signée par eux-mêmes et par un représentant légal **présent lors de la première inscription pour les enfants de moins de 14 ans.**

🎮 Pour avoir accès au service, les enfants doivent être âgés de 7 ans au minimum.

🎮 Avant chaque séance, la carte de lecteur (**individuelle et strictement personnelle**) est à donner au bibliothécaire pour accéder à la salle d'animation et sera restituée à la fin du temps de jeu. Les sacs en tout genre sont à déposer en haut de la salle.

🎮 La réservation est obligatoire et toute réservation sera annulée au-delà de 10 minutes de retard.

🎮 Le temps d'une partie est de 1h30 maximum par session et par personne. L'heure de fin de partie est indiquée à l'utilisateur dès son arrivée et le respect de l'horaire est impératif.

🎮 Le choix du jeu se fait en fonction de l'âge de l'utilisateur, en prenant en compte les conseils des bibliothécaires et de la classification d'âge inscrite sur le boîtier du jeu.

🎮 Les bibliothécaires sont les seuls habilités à effectuer les manipulations sur le matériel et à installer les jeux vidéo.

🎮 Le règlement intérieur de la Médiathèque s'applique dans l'espace Jeux vidéo. Pour rappel, il est interdit de manger, boire et de faire trop de bruit. En cas de non-respect de ces règles et pour tout autre désordre manifeste, le bibliothécaire peut interrompre une partie en cours et exclure l'utilisateur.

🎮 Toute dégradation ou détérioration engage la responsabilité de l'utilisateur qui remboursera ou remplacera le matériel endommagé (A titre d'exemple, le prix d'une manette de PS4 est de 60 €)

🎮 En cas de vol, le titulaire de la carte déposée en début de séance s'expose à des poursuites.

🎮 **Le non-respect de la charte entraîne l'exclusion du service, temporaire, voire définitive.**

Je certifie avoir pris connaissance de la charte sur l'utilisation des jeux vidéo à la Médiathèque et m'engage à la respecter.

Signatures

Enfant :

Représentant légal :